

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
8 juillet 2014
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Dixième session extraordinaire d'urgence
Point 5 de l'ordre du jour
Mesures illégales prises par les autorités israéliennes
à Jérusalem-Est occupée, ainsi que dans le reste
du Territoire palestinien occupé

Conseil de sécurité
Soixante-neuvième année

Lettres identiques datées du 7 juillet 2014, adressées
au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale
et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur
permanent de l'État de Palestine auprès de l'Organisation
des Nations Unies

L'escalade des actes de violence meurtrière et de terreur perpétrés par Israël, Puissance occupante, contre le peuple palestinien m'oblige à m'adresser une nouvelle fois à vous aujourd'hui, afin d'appeler d'urgence l'attention de la communauté internationale sur cette situation dangereuse. En violation flagrante des dispositions de la quatrième Convention de Genève et des dispositions correspondantes relatives aux droits de l'homme, la Puissance occupante lance depuis plus de trois semaines une série d'attaques militaires, y compris des frappes aériennes, contre les civils et les zones civiles, qui ont déjà fait au moins 25 morts parmi les Palestiniens, y compris 3 enfants, et au moins 250 blessés parmi la population civile, y compris des femmes et des enfants, dont un grand nombre demeurent dans un état grave. La situation extrêmement précaire qui règne dans l'État occupé de Palestine, y compris à Jérusalem-Est, se détériore rapidement et risque de devenir encore plus instable en raison de cette agression israélienne et des actions illégales perpétrées de manière incessante contre la population civile palestinienne, notamment des incitations constantes à la violence par les responsables gouvernementaux israéliens, et des actes de violence et de terreur commis par les forces d'occupation, les colons et d'autres extrémistes.

Le nombre de morts palestiniens ne cesse d'augmenter, tandis qu'Israël, Puissance occupante, continue de traumatiser et de terroriser plus de 1,7 million de Palestiniens vivant dans la bande de Gaza assiégée. Depuis le 12 juin 2014, la population palestinienne dans la bande de Gaza assiégée doit subir presque chaque nuit des raids aériens militaires. Entre hier et aujourd'hui, les forces d'occupation israéliennes ont tué neuf Palestiniens et blessé de nombreux autres, y compris deux jeunes filles et un enfant, lors de frappes aériennes lancées dans l'ensemble de la bande de Gaza. L'augmentation constante du nombre de victimes témoigne de



l'agression sanglante à laquelle Israël continue de soumettre la population palestinienne dans la bande de Gaza occupée, au mépris total et en violation de toutes les normes et règles du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme.

En outre, dans notre lettre datée du 2 juillet 2014, nous signalions la multiplication des actes de terreur et des crimes haineux à caractère raciste commis par les colons israéliens illégaux et d'autres extrémistes israéliens contre des civils palestiniens, y compris des enfants. Nous devons réaffirmer à ce sujet que nous condamnons avec la plus grande fermeté l'enlèvement de Mohammed Abu Khdeir qui a été torturé et brûlé vif par des colons israéliens terroristes. Depuis lors, de nouvelles informations sont devenues disponibles au sujet du meurtre odieux du jeune Mohammed, concernant notamment les résultats de l'autopsie qui montrent la présence de suie dans ses poumons, ce qui indique qu'il était encore vivant lorsque son corps a été brûlé. L'examen a également permis de constater que les brûlures couvraient 90 % du corps de l'adolescent. La direction palestinienne tient le Gouvernement israélien responsable de ce crime atroce et de la culture d'impunité qui permet aux colons israéliens terroristes de continuer à attaquer de façon ignoble les civils palestiniens et leurs biens depuis des années. Les dirigeants palestiniens demandent l'ouverture rapide d'une enquête transparente et crédible sur le meurtre de Mohammed et lancent un appel pour que les auteurs de ce crime terroriste soient tenus pleinement responsables de leur acte et traduits en justice.

Nous devons aussi à ce sujet appeler votre attention sur le cas de l'Américain d'origine palestinienne Tariq Abu Khdeir (âgé de 15 ans), un cousin de Mohammed, qui a été roué de coups par les forces d'occupation israéliennes le 2 juillet 2014. Tariq se trouvait à l'extérieur de la maison de son cousin assassiné dans le quartier de Shufaat, à Jérusalem-Est occupée, lorsqu'il a été emmené par les forces d'occupation, la prétendue police des frontières israélienne. Deux vidéos de l'horrible incident mises en ligne montrent que les forces israéliennes ont frappé à maintes reprises Tariq qui était menotté et gisait sur le sol. On peut voir sur la vidéo l'un des membres de la prétendue police des frontières le frapper à coups de pied et à coups de poing sur le visage et sur la tête, tandis qu'un autre l'immobilisait au sol. Tariq a ensuite été traîné, complètement inconscient. Gravement blessé, il n'a pu recevoir de soins médicaux pendant cinq heures et a été détenu sans inculpation jusqu'à hier; il a ensuite été assigné à résidence. Cet usage excessif, indiscriminé et brutal de la force est devenu la norme de la Puissance occupante, car des centaines de Palestiniens innocents ont connu le même sort que Tariq, la seule différence étant que les sévices qu'il a subis ont été filmés par une caméra, de sorte que le monde entier a pu constater la brutalité de la Puissance occupante. Nous demandons également l'ouverture d'une enquête transparente et crédible sur les voies de fait commises contre Tariq et la poursuite en justice des auteurs de ces actes.

En même temps, les forces d'occupation continuent de faire un usage indiscriminé de la force contre les protestataires civils palestiniens dans tout l'État occupé de Palestine, y compris à Jérusalem-Est, lequel s'est intensifié pendant la période qui a suivi l'enterrement de Mohammed Abu Khdeir. À ce sujet, plus de 60 Palestiniens ont été blessés pendant les manifestations à Jérusalem-Est occupée, en plus des 200 autres Palestiniens qui ont été blessés dans d'autres secteurs de l'État occupé de Palestine, y compris dans les camps de réfugiés à Al-Khalil et alentour. À cet égard, les forces d'occupation israéliennes lancent fréquemment des gaz lacrymogènes, des grenades cataplexiantes et des balles de métal recouvertes de

caoutchouc et tirent à balles réelles en direction des manifestants, faisant des dizaines de blessés, dont un grand nombre se trouvent dans un état critique.

En outre, les colons extrémistes, qui ont reçu des encouragements de personnalités politiques et de responsables gouvernementaux israéliens, continuent de multiplier les attaques et d'intensifier leur campagne de terreur, de violence et de provocation contre la population civile palestinienne. À la suite de l'enlèvement et du meurtre de Mohammed, qui a été brûlé vif, les colons israéliens continuent de semer la violence dans toute la Palestine, avec le soutien tacite du Gouvernement israélien, dont les forces armées protègent ces milices de colons pendant qu'elles commettent leurs crimes contre des civils palestiniens sans défense; on compte plus de 130 agressions commises par des colons au cours des 10 derniers jours seulement.

À ce sujet, le 5 juillet 2014, Tariq Ziad Zuhdi Adeli, âgé de 22 ans, a été enlevé par des colons près de Naplouse, dans le nord de la Cisjordanie. Les colons terroristes l'ont conduit dans un endroit isolé; ils l'ont attaqué à coups de hache et l'ont abandonné en sang et grièvement blessé. Le même jour, des colons israéliens ont attaqué la voiture d'un religieux chrétien palestinien à l'aide de pierres et de barres de fer près de Ramallah, et plus de 50 colons terroristes se sont également livrés à des violences dans tout le quartier de Cheikh Jarrah, à Jérusalem-Est occupée, agressant des Palestiniens et vandalisant les habitations.

En même temps, depuis le 12 juin, les forces d'occupation israéliennes ont lancé 800 raids militaires violents contre des habitations, des villages, des localités et des villes palestiniens dans toute la Cisjordanie, arrêtant et incarcérant des centaines de Palestiniens. Au moins 850 Palestiniens ont été arrêtés depuis cette date, dont 60 détenus libérés dans le cadre de l'échange de 2011 et 12 membres du Parlement palestinien, portant à 22 le nombre de parlementaires palestiniens mis en détention. Environ 170 des Palestiniens qui ont été arrêtés pendant cette période sont maintenant placés en détention administrative, la pire forme de détention arbitraire, portant le nombre de Palestiniens en détention administrative à plus de 350 sur un total de près de 6 000 Palestiniens incarcérés dans les prisons et les centres de détention israéliens. Nous demandons la libération immédiate de tous les prisonniers et détenus palestiniens.

Un nombre croissant de Palestiniens, dont des enfants et des femmes, continuent d'être tués sans qu'il n'y ait aucune issue en vue, Israël poursuit ses attaques militaires et maintient les mesures de châtement collectif et ses colons terroristes continuent de commettre des atrocités contre la population civile palestinienne; la communauté internationale doit donc faire tout son possible pour contraindre Israël à cesser immédiatement toutes ses attaques militaires et à respecter rigoureusement toutes les obligations qui lui incombent en tant que Puissance occupante, conformément au droit international et aux résolutions pertinentes de l'ONU, y compris aux dispositions de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, en date du 12 août 1949. À ce sujet, nous continuons de demander à la communauté internationale d'assurer la protection immédiate de la population civile palestinienne, conformément aux dispositions pertinentes du droit international humanitaire, en reconnaissance du fait qu'Israël, Puissance occupante, a abdiqué cette responsabilité. Plus précisément, nous demandons au Conseil de sécurité de s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu de la Charte des Nations

Unies et de prendre des mesures concrètes afin de mettre un terme à l'agression israélienne contre notre peuple. La communauté internationale ne peut laisser la Puissance occupante ou ses colons illégaux continuer à agir en toute impunité, au mépris du droit, faisant de nombreux morts et blessés et causant d'innombrables souffrances parmi la population civile palestinienne sans défense; de tels agissements, s'il n'y est pas mis fin, entraîneront une augmentation insensée des effusions de sang.

La présente lettre fait suite aux 502 lettres que nous vous avons déjà adressées au sujet de la crise qui perdure dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, qui constitue le territoire de l'État de Palestine. Ces lettres datées du 29 septembre 2000 (A/55/432-S/2000/921) au 3 juillet 2014 (A/ES-10/635-S/2014/471) rendent compte des crimes commis par Israël, Puissance occupante, contre le peuple palestinien depuis septembre 2000. La Puissance occupante doit répondre de tous ses crimes de guerre, de son terrorisme d'État et des violations systématiques des droits de l'homme du peuple palestinien, et les auteurs de ces actes doivent être traduits en justice.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Observateur permanent de l'État de Palestine
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Riyadh **Mansour**